

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2011

CP 11/12-05

L'an deux mil onze, le 19 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**REHABILITATION DES BATIMENTS DE LA DIRECTION
DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE A MONTAUBAN
DEVOLUTION DES MARCHES**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux pour la réhabilitation des bâtiments de la Direction de la Solidarité Départementale à MONTAUBAN (7 Allées Mortarieu).

Cette consultation porte sur 14 lots :

- Lot 1 – Maçonnerie – gros-oeuvre
- Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 3 – Menuiseries extérieures bois
- Lot 4 – Plâtrerie – Doublage – Isolation – Faux plafond
- Lot 5 – Electricité – Sécurité incendie
- Lot 6 – Climatisation
- Lot 7 – Peinture – Revêtements muraux
- Lot 8 – Revêtements de sols
- Lot 9 – Menuiserie – Agencements intérieurs
- Lot 10 – Isolation par l'extérieur
- Lot 11 – Faïence – Carrelage
- Lot 12 – Installation sanitaire et thermique

Lot 13 – Etanchéité de toiture terrasse
Lot 14 – Serrurerie - Métallerie

Le délai total d'exécution de l'ensemble des lots est de 12 mois.

La Commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre 2011 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

Celle-ci a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposant l'offre économique la plus avantageuse, selon les critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

- prix des prestations 85%
- valeur technique 15 %

Réhabilitation des bâtiments de la Direction de la Solidarité Départementale à Montauban

Lot 1 – Maçonnerie – gros-oeuvre

Montant : 14 800,00 € HT

Attributaire : Société LENGLET (82 SEPTFONDS)

Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium

Montant : 89 768,68 € HT

Option 1 retenue : MDPH Brises soleil

Montant : 16 024,00 € HT

Option 4 retenue : bâtiment central menuiseries extérieures côté Institut Familial

Montant : 9 752,40 € HT

Attributaire : Société POUX (82 MONTAUBAN)

Lot 3 – Menuiseries extérieures bois

Montant : 64 592,99 € HT

Attributaire : Société PLANETE MENUISERIE (82 MONTAUBAN)

Lot 4 – Plâtrerie – Doublage – Isolation – Faux plafond

Montant : 31 504,35 € HT

Attributaire : Société CONCEPT BATI (31 PLAISANCE DU TOUCH)

Lot 5 – Electricité – Sécurité incendie

Montant : 75 454,33 € HT

Option 2 retenue : MDPH alimentation électrique des volets roulants

Montant : 2 096,16 € HT

Attributaire : Société MONTELEC (82 MONTAUBAN)

Lot 6 – Climatisation

Montant : 80 916,31 € HT

Attributaire : Société A.C.E.S. (31 MURET)

Lot 7 – Peinture – Revêtements muraux

Montant : 98 394,75€ HT

Attributaire : Société TARROUX (81 SAINT JUERY)

Lot 8 – Revêtements de sols

Montant : 69 313,96 € HT

Attributaire : Société SOL FRANCAIS (82 MONTAUBAN)

Lot 9 – Menuiserie – Agencements intérieurs

Montant : 88 392,19 € HT

Option 5 retenue : aménagement salle de réunion Bâtiment central

Montant : 14 867,97 € HT

Attributaire : Société BATTUT (82 MONTAUBAN)

Lot 10 – Isolation par l'extérieur

Montant : 9 150,00 € HT

Option 3 retenue : MDPH isolation par l'extérieur

Montant : 13 664,00 € HT

Attributaire : Société PSO (82 MONTAUBAN)

Lot 11 – Faïence – Carrelage

Montant : 3 966,00 € HT

Attributaire : Société CONCEPT BATI (31 PLAISANCE DU TOUCH)

Lot 12 – Installation sanitaire et thermique

Montant : 14 750,05 € HT

Attributaire : Société BOURRIE (82 CAUSSADE)

Lot 13 – Etanchéité de toiture terrasse

Montant : 21 595,00 € HT

Attributaire : Société EUROTIP (82 MONTAUBAN)

Lot 14 – Serrurerie – Métallerie

Montant : 22 242,50 € HT

Attributaire : Société CHEVILLEY (82 NEGREPELISSE)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - les marchés de la réhabilitation des bâtiments de la Direction de la Solidarité Départementale comme suit :

N° Marché	LOT	DESIGNATION	Nom du titulaire	Montant du marché en € HT
355/11	01	Maçonnerie – gros- oeuvre	Société LENGLET	14 800,00 € HT
356/11	02	Menuiseries extérieures aluminium	Société POUX	115 545,08 € HT (base + options)
357/11	03	Menuiseries extérieures bois	Société PLANETE MENUISERIE	64 592,99 € HT
358/11	04	Plâtrerie – Doublage – Isolation – Faux plafond	Société CONCEPT BATI	31 504,35 € HT
359/11	05	Electricité – Sécurité incendie	Société MONTELEC	77 550,49 € HT (base + option)
360/11	06	Climatisation	Société A.C.E.S.	80 916,31 € HT
361/11	07	Peinture – Revêtements muraux	Société TARROUX	98 394,75 € HT
362/11	08	Revêtements de sols	Société SOL FRANCAIS	69 313,96 € HT
363/11	09	Menuiserie – Agencements intérieurs	Société BATTUT	103 260,16 € HT (base + option)
364/11	10	Isolation par l'extérieur	Société PSO	22 814,00 € HT (base + option)
365/11	11	Faïence – Carrelage	Société CONCEPT BATI	3 966,00 € HT

N° Marché	LOT	DESIGNATION	Nom du titulaire	Montant du marché en € HT
366/11	12	Installation sanitaire et thermique	Société BOURRIE	14 750,05 € HT
367/11	13	Etanchéité de toiture terrasse	Société EUROTIP	21 595,00 € HT
368/11	14	Serrurerie - Métallerie	Société CHEVILLEY	22 242,50 € HT
TOTAL				741 245,64 € HT soit 886 529,79 € TTC

- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,